https://www.assemblee-pationale.fr/dvp/16/guestions/QANR5L16QE9497



16ème legislature

Question N°: 9497	De M. Nicolas Dragon (Rassemblement National - Aisne)				Question écrite
Ministère interrogé > Agriculture et souveraineté alimentaire				Ministère attributaire > Mer et biodiversité	
Rubrique >agriculture		Tête d'analyse >Dégâts de gibiers sur les parcelles agricoles dans le département de l'Aisne		Analyse > Dégâts de gibiers sur les parcelles agricoles dans le département de l'Aisne.	
Question publiée au JO le : 04/07/2023 Date de changement d'attribution : 02/04/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)					

Texte de la question

M. Nicolas Dragon alerte M. le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire sur les dégâts de gibiers sur les parcelles agricoles. En effet, depuis plusieurs mois, M. le député est interpellé par bon nombre d'agriculteurs concernés par des dégâts de gibiers sur des parcelles agricoles situées sur la circonscription, qu'il représente à l'Assemblée nationale. Des dégâts particulièrement importants sont ainsi constatés couramment et M. le député a pu à plusieurs reprises s'en rendre compte, cela encore récemment. Cette situation met clairement en danger les revenus des agriculteurs et maraîchers qui dépendent de la bonne tenue de leur récolte. Pour récolter, il ne faut pas qu'il y ait de destruction. Or, bien que les chasseurs fassent ce qu'ils peuvent pour réduire la nuisance, cela ne suffit pas, compte tenu de la prolifération notamment exponentielle de sangliers et de chevreuils, très friands des cultures agricoles. C'est une véritable calamité. À la fois nationale, mais aussi pour le département de l'Aisne ; les témoignages se multiplient. M. le député rappelle que la souveraineté alimentaire nationale dépend uniquement de la production des agriculteurs français. Ils y passent du temps, cela leur coûte de l'argent : sur le plan de la consommation des énergies fossiles, par exemple, un tracteur consomme environ 18 litres de gasoil par hectare. Aucune profession ne tolérerait de voir son travail saccagé après tant d'efforts. Le travail de la terre est parmi les plus difficiles. Seul celui qui ne l'a jamais pratiqué ne peut pas le savoir. Enfin, les indemnisations potentiellement versées par la Fédération des chasseurs, bien qu'elles existent, sont loin de compenser les efforts, le temps passé ainsi que le désarroi. En conséquence, M. le député souhaiterait connaître les dispositions prises pour lutter contre cette calamité, sur le plan départemental et national. Dans le cas contraire, il souhaiterait connaître les intentions de l'État en la matière, pour si ce n'est y mettre un terme, au moins la réduire par tous les moyens autorisés.